



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION
Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 306-2017

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2017, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 306-2017

Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la soussignée situé au 379, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 6 septembre 2017 et publié le 12 septembre 2017.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville